

**Entente concernant la participation du Québec
à la Stratégie en matière de statistiques culturelles
pour les exercices financiers 2019-2020 à 2021-2022**

Entre :

Le gouvernement du Canada, représenté par le ministre du Patrimoine canadien, lui-même représenté par le sous-ministre adjoint, Politique stratégique, planification et des affaires ministérielles du Patrimoine canadien;

ci-après désigné « Patrimoine canadien »,

et

Le gouvernement du Québec, représenté par la ministre de la Culture et des Communications, elle-même représentée par la sous-ministre de la Culture et des Communications, et la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, elle-même représentée par le secrétaire général associé aux Relations canadiennes;

ci-après désigné le « Québec ».

ATTENDU QUE, sous l'initiative de Patrimoine canadien, les ministères provinciaux et territoriaux de la culture et du patrimoine ont établi, en 2010, de concert avec lui et avec d'autres partenaires issus du secteur public canadien, la Stratégie en matière de statistiques culturelles (ci-après la « SSC ») encadrant l'élaboration et le financement du Compte satellite de la culture (ci-après le « CSC ») du Canada, permettant de donner une mesure de l'importance économique de la culture au pays;

ATTENDU QUE Patrimoine canadien et Statistique Canada ont conclu des Lettres d'entente en décembre 2013 et en août 2014 aux fins de l'élaboration, de la réalisation et de la diffusion du CSC et des neuf sondages de l'Enquête sur les industries de services (ci-après l'« ESID »);

ATTENDU QUE le Québec souhaite participer avec Patrimoine canadien pour la mise en application de la SSC pour les exercices financiers 2019-2020 à 2021-2022;

1. Définitions

- 1.1. Consortium de la Stratégie en matière de statistiques culturelles (ci-après le « Consortium ») : comprend les partenaires de financement provinciaux-territoriaux, le ministère du Patrimoine canadien, Statistique Canada (en tant que partenaire qui ne finance pas, mais qui est responsable d'entreprendre les travaux), Creative City Network of Canada, la Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario, le Conseil des arts de l'Ontario, le Conseil des arts du Canada, Bibliothèque et Archives Canada, Téléfilm Canada, BC Alliance for Arts + Culture et le Conseil des ressources humaines du secteur culturel.

2. Lois applicables et tribunal compétent

- 2.1. L'entente est régie par le droit applicable au Québec et, en cas de litige, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.

3. Objectif

- 3.1. L'objectif de la présente entente est d'établir la participation du Québec à la mise en application et au financement de la SSC.

4. Liste des publications

- 4.1. Une liste des publications du CSC et de l'ESID pour les exercices financiers 2019-2020 à 2021-2022 est disponible à l'annexe C. Patrimoine canadien fournira une liste mise à jour des publications attendues pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022 au Consortium au début de chaque exercice respectif.

5. Durée

- 5.1. La présente entente entre en vigueur à compter du 1^{er} avril 2019 et prendra fin le 31 mars 2022.

6. Surveillance du projet

- 6.1. Le Québec collaborera avec Patrimoine canadien et les partenaires du Consortium afin de s'assurer de la mise en application et du financement de la SSC.

- 6.2. Le Québec collaborera avec Patrimoine canadien et les partenaires du Consortium en participant à un groupe de travail visant à discuter, entre autres, des finances publiques et de la gouvernance.

7. Considérations financières

- 7.1. Patrimoine canadien, avec la collaboration de Statistique Canada, administrera la contribution financière du Québec, à l'aide d'un compte particulier établi exclusivement pour le travail effectué et financé dans le cadre de la SSC.
- 7.2. La contribution financière du Québec ne doit être utilisée que pour la réalisation de la SSC.

8. Calendrier de paiement

- 8.1. Le Québec versera sa contribution financière à Patrimoine canadien selon le calendrier suivant :

Pour l'exercice 2019-2020 :

- pour la contribution de base de la SSC de 2019-2020, un total de 72 283 \$, ce qui inclut toutes les taxes applicables, le ou avant le 31 mars 2020;

Pour l'exercice 2020-2021 :

- pour la contribution de base de la SSC de 2020-2021, un total de 72 283 \$, ce qui inclut toutes les taxes applicables, le ou avant le 31 mars 2021;

Pour l'exercice 2021-2022 :

- pour la contribution de base de la SSC de 2021-2022, un total de 72 283 \$, ce qui inclut toutes les taxes applicables, le ou avant le 31 mars 2022.

9. Compte financier

- 9.1. Patrimoine canadien doit transmettre au Québec un état de compte chaque année concernant l'utilisation de sa contribution financière pour le projet de la SSC.

10. Divulcation et utilisation des renseignements

- 10.1. Le Canada est assujetti aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information (L.R.C. 1985, c. A-1) et de la Loi sur la protection des renseignements personnels (L.R.C. 1985, c. P-21). Les renseignements en la possession d'une institution fédérale peuvent être dévoilés en conformité à ces lois.
- 10.2. Le Québec est assujetti aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).
- 10.3. Afin de recevoir les données du CSC par diffusion anticipée, le Québec devra s'engager à se conformer aux modalités prévues à l'Entente de confidentialité sur la diffusion anticipée jointe à l'annexe A en la signant en double exemplaire et en remettant un exemplaire signé à Patrimoine canadien. Cette entente limite strictement la divulgation ultérieure de données préliminaires jusqu'à ce que Statistique Canada les publie officiellement.

11. Communications

- 11.1. Le Québec participera au développement d'un plan de communication commun sur la diffusion de produits officiels de données du CSC, sous la direction de Patrimoine canadien et en collaboration avec les partenaires du Consortium.
- 11.2. Le Québec pourra utiliser à sa convenance les outils de communication de ce plan de communication ou établir ses propres produits de communication et de diffusion sur son territoire.
- 11.3. Le plan de communication peut être mis à jour périodiquement par les parties.

12. Propriété intellectuelle

- 12.1. Patrimoine canadien déclare au Québec qu'il détient tous les droits lui permettant d'exécuter la présente entente et notamment que toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour que, en contrepartie de la contribution financière versée par le Québec en vertu de cette entente, Statistique Canada donne accès au Québec à l'information produite pour le CSC et les neuf sondages de l'ESID (pour les arts de la scène et les industries culturelles) et qu'il lui octroiera la licence de droits d'auteur jointe à l'annexe B qui prévoit, entre autres, le droit illimité de diffuser toute l'information produite au cours de l'élaboration, de la réalisation et de la diffusion du CSC et des neuf sondages de l'ESID.
- 12.2. Le Québec détient également des droits exclusifs relatifs à tous les produits et services qu'il produit par ses propres efforts, dérivés de tous les documents du CSC et des neuf sondages de l'ESID (pour les arts de la scène et les industries culturelles) produits par Statistique Canada.

13. Procédure de modification

- 13.1. La présente entente peut être modifiée par consentement écrit mutuel de Patrimoine canadien et du Québec, sous réserve d'obtenir les approbations requises par la loi.

14. Résiliation

- 14.1. Le Québec ou Patrimoine canadien peut résilier la présente entente après en avoir avisé l'autre partie par écrit 60 jours à l'avance. Toutefois, aucun remboursement de la contribution annuelle ne sera fait si l'avis est transmis après la date indiquée à l'article 8 « Calendrier de paiement ».

15. Survie

- 15.1. Demeure en vigueur malgré la fin de la présente entente, quelle qu'en soit la cause, toute clause qui, de par nature, devrait continuer de s'appliquer, incluant notamment les clauses relatives au paiement, à la divulgation et à l'utilisation des renseignements et à la propriété intellectuelle.

16. Divisibilité

- 16.1. Toute disposition de la présente entente déclarée invalide ou illégale par un tribunal compétent sera retirée de la présente entente.

17. Intégralité de l'entente

17.1. La présente entente et ses annexes constituent l'entente intégrale et unique conclue entre les parties. Elle remplace toute négociation, communication ou autre entente connexe précédente.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente en trois (3) exemplaires.

Au nom de la ministre de la Culture et des Communications



Signature

20 mars 2020

Date

Sous-ministre de la Culture et des Communications

Au nom de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne



Signature

24 mars 2020

Date

Secrétaire général associé aux Relations canadiennes du ministère du Conseil exécutif

Au nom de Patrimoine canadien



Signature

le 25 mars 2020

Date

Directrice, Groupe de recherche sur les politiques, Patrimoine canadien

ANNEXE A :

Acknowledgment of confidentiality for Advance Release

Entente de confidentialité sur la diffusion anticipée

The *Policy on Official Release* governs the release of all new datasets, analytical products and information products created by Statistics Canada. This policy states that until official release, new datasets, analytical products and information products are protected and must not be shared outside of Statistics Canada, except under certain conditions such as advance release for purposes of data validation and information.

In accordance with the policy, the recipient of the information agrees to:

- acknowledge receipt of the information;
- safeguard the confidentiality of the protected release information provided by Statistics Canada;
- limit access to the protected information to designated officials within the organization who need the information for work-related purposes (i.e., limit access on a 'need-to-know' basis);
- undertake not to further disseminate the protected release information;
- destroy the protected information after completing its review and before official release.

La *Politique sur la diffusion officielle* régit la diffusion de tous les nouveaux ensembles de données, produits analytiques et produits d'information créés par Statistique Canada. La politique stipule que tous les nouveaux ensembles de données, produits analytiques et produits d'information sont protégés et qu'ils ne doivent pas être diffusés à l'extérieur de Statistique Canada avant leur diffusion officielle, sauf dans certaines situations, telles que la diffusion anticipée à des fins de validation des données et d'information.

En vertu de la politique, la personne qui reçoit les renseignements protégés s'engage à :

- accuser réception des renseignements;
- protéger la confidentialité des renseignements protégés que Statistique Canada lui fournit;
- restreindre l'accès aux renseignements protégés aux représentants désignés de leur organisme qui en ont besoin pour des raisons d'ordre professionnel (c.-à-d. restreindre l'accès selon le principe de l'accès sélectif);
- ne pas diffuser les renseignements protégés;
- détruire les renseignements protégés une fois que leur examen est terminé, avant la diffusion officielle.

I / Je _____

Name / Nom

understand that the information provided to me about / comprends que l'information qui m'est soumise au sujet de

Culture Satellite Account

Name of the survey / Nom de l'enquête

is protected information. I will not divulge it before or after it has been officially released by Statistics Canada, and I will ensure that it is destroyed once the review is completed.

est protégée. Je ne la révélerai pas avant ou après que Statistique Canada l'aura officiellement diffusée, et je m'assurerais qu'elle soit détruite une fois que l'examen sera terminé.



Signature

Date (Y/A - M - D/J)



Statistics Canada Representative / Personne représentant Statistique Canada

Date (Y/A - M - D/J)

ANNEXE B : Entente de licence ouverte de Statistique Canada¹

La présente entente est conclue entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre responsable de Statistique Canada (« Statistique Canada ») et vous (un particulier ou une personne morale que vous êtes autorisé à représenter).

Vous trouverez ci-après les conditions qui régissent votre utilisation de l'information. Votre utilisation de toute information indique que vous comprenez ces conditions et que vous acceptez d'être lié par celles-ci. Si vous n'acceptez pas ces conditions, il ne vous est pas permis d'utiliser l'information.

Statistique Canada peut modifier cette entente en tout temps et ces modifications entreront en vigueur dès la publication de la version modifiée de l'entente dans le site Web de Statistique Canada. Votre utilisation de l'information sera régie par les conditions de l'entente en vigueur à la date et à l'heure où vous avez accédé à l'information.

Définitions

L'« information » comprend tout fichier de données, base de données, tableau, graphique, carte ou texte dont Statistique Canada est propriétaire ou concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle et qui est mis à votre disposition conformément à la présente entente, moyennant des frais ou gratuitement, dans le site Web de Statistique Canada ou par d'autres moyens en vertu d'un contrat pour des biens ou des services.

Les « produits à valeur ajoutée » comprennent tous produits que vous avez élaborés en adaptant ou en intégrant l'information, en tout ou en partie, conformément aux conditions de la présente entente.

Octroi de licence

Sous réserve des conditions de la présente entente, Statistique Canada vous accorde une licence mondiale, libre de redevances et non exclusive vous permettant :

- d'utiliser, de reproduire, de publier, de diffuser gratuitement ou de vendre l'information;
- d'utiliser, de reproduire, de publier, de diffuser gratuitement ou de vendre les produits à valeur ajoutée;
- d'accorder des sous-licences conférant une partie ou la totalité de ces droits, conformément aux conditions de cette entente.

¹ Source : <http://www.statcan.gc.ca/fra/reference/licence> (la date de cette version : le 9 mai 2016).

Durant l'exécution de toute activité susmentionnée, vous devez :

- reproduire l'information avec exactitude;
- ne pas utiliser l'information d'une façon qui laisse croire que Statistique Canada vous appuie ou appuie l'utilisation que vous faites de l'information;
- ne pas présenter de manière inexacte l'information ou sa source;
- utiliser l'information d'une manière qui ne viole ni n'enfreint toute loi applicable;
- ne pas fusionner ni lier l'information à toute autre base de données pour tenter d'identifier une personne, une entreprise ou une organisation particulière;
- ne pas présenter l'information d'une façon donnant l'impression que vous auriez pu avoir reçu ou avoir eu accès à des renseignements détenus par Statistique Canada sur toute personne, entreprise ou organisation identifiable.

Droits de propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle visant les produits à valeur ajoutée, à savoir tout droit de propriété intellectuelle reconnu par la loi, y compris, mais sans s'y limiter les droits de propriété intellectuelle protégés par une législation, vous sont attribués ou sont attribués à la personne que vous désignez ou qui est désignée par application de la loi.

Les droits de propriété intellectuelle visant l'information que possède Statistique Canada demeurent la propriété de Statistique Canada. Les droits de propriété intellectuelle visant l'information qui appartient à des tiers demeurent la propriété de ces derniers.

Mention de la source

(a) Pour tout exercice de vos droits d'utilisation de l'information, vous devez inclure et maintenir la mention suivante :

Source : Statistique Canada, nom du produit, date de référence. Reproduit et diffusé « tel quel » avec la permission de Statistique Canada.

(b) Pour toute information contenue dans un produit à valeur ajoutée, vous devez inclure dans ce produit la mention suivante :

Adapté de Statistique Canada, nom du produit, date de référence. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Promotion et publicité

Il vous est interdit d'utiliser sur toute reproduction de l'information ou sur tout matériel ayant trait à votre produit à valeur ajoutée, ou ailleurs :

(a) le nom, l'emblème, les logos ou tout insigne ou nom de domaine de Statistique Canada ou les symboles officiels du gouvernement du Canada, y compris le mot symbole «Canada», les armoiries du Canada et le symbole du drapeau, sans l'autorisation écrite du Secrétariat du Conseil du Trésor. La demande d'autorisation au Secrétariat du Conseil du Trésor peut être adressée à :

information@fip-pcim.gc.ca

Programme de coordination de l'image de marque
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Canada) K1A 0R5

(b) toute annotation qui pourrait être interprétée comme une approbation du produit à valeur ajoutée par Statistique Canada ou qui sous-entendrait que vous avez conclu une entente de distribution exclusive pour une partie ou pour toute l'information, ou que vous avez accès à des renseignements confidentiels ou non accessibles à d'autres parties.

Pas de garantie ni de responsabilité

L'information est octroyée sous licence « telle quelle », et Statistique Canada ne fait aucune assertion et n'offre aucune garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite, relativement à l'information et rejette expressément toute garantie implicite de qualité marchande de l'information ou de son utilité à des fins particulières.

Statistique Canada ni aucun de ses ministres, dirigeants, fonctionnaires, employés, agents, successeurs et ayant droit ne sera tenu responsable d'aucune erreur ni omission dans l'information et ne sera en aucun cas tenu responsable des pertes, blessures ou dommages directs, indirects, spéciaux, conséquents ou autre, quelle qu'en soit la cause, que vous pourriez subir à n'importe quel moment en raison de votre possession de l'information, de votre accès à cette information ou de son utilisation, ou résultant de l'exercice de vos droits ou du respect de vos obligations aux termes de la présente entente.

Terme

La présente entente entre en vigueur à la date et à l'heure où vous accédez à l'information et est résiliée automatiquement si vous enfreignez l'une de ses conditions.

Nonobstant la résiliation de cette entente :

1. vous pouvez continuer de distribuer les produits à valeur ajoutée aux fins de remplir les commandes faites avant la résiliation de l'entente, à condition que vous respectiez les exigences énoncées dans la clause de mention de la source;
2. les licences des particuliers ou des personnes morales auxquels vous avez fourni des produits à valeur ajoutée ou des reproductions de l'information en vertu de la présente entente ne seront pas résiliées à condition qu'ils continuent à se conformer entièrement aux conditions de ces licences.

Survie

Les obligations qui survivent à la résiliation de la présente entente, expressément ou en raison de leur nature, demeureront en vigueur. Pour plus de clarté, et sans limiter la généralité de ce qui précède, les dispositions qui suivent survivent à l'expiration ou à la résiliation de la présente entente : « Mention de la source » et « Aucune garantie ni responsabilité ».

Lois applicables

La présente entente est régie et interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois du Canada qui sont applicables. Par la présente, les parties reconnaissent la compétence exclusive de la Cour fédérale du Canada.

ANNEXE C : Tous les produits attendus du CSC et de l'ESID pour les exercices financiers 2019-2020 à 2021-2022 **

Année civile	Échéance théorique	Livrable	Description
2019	novembre	Analyse des changements entre les TRE (2013 et 2016)	Ce rapport résumera les <i>principaux</i> changements, au niveau de l'industrie, dans les tableaux des ressources et des emplois (TRE) de 2013 et 2016, et mettra en évidence les répercussions potentielles sur le CSPTC.
	décembre	Compte satellite provincial et territorial de la culture (CSPTC) 2016 – Estimations des travaux en cours	Statistique Canada publiera les estimations des travaux en cours du CSPTC pour l'année de référence 2016. (aux fins de diffusion aux partenaires financiers de la SSC seulement).
	décembre	Analyse des changements entre les CSPTC (2013 et 2016)	Cette analyse mettra en évidence les <i>principaux</i> changements entre les deux points de repère du CSCPT (2013 et 2016) par domaines et sous-domaines.
2020	mars	Enquêtes sur les industries de services (année de référence : 2018)	Des tableaux CANSIM seront publiés sur le site Web de Statistique Canada pour les résultats des enquêtes suivantes : - éditeurs de livres; arts de la scène; cinémas; éditeurs de journaux.
	mars	Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture (IPTC) 2010-2018 – Estimations des travaux en cours	Statistique Canada publiera les estimations des travaux en cours des IPTC pour la période de 2010 à 2018. (aux fins de diffusion aux partenaires financiers de la SSC seulement).

Année civile	Échéance théorique	Livrable	Description
2020	mars	CSPTC de 2016 – Estimations définitives	Statistique Canada publiera les estimations définitives du CSPTC pour l'année de référence 2016. (aux fins de diffusion aux partenaires financiers de la SSC seulement).
	avril	IPTC de 2010 à 2018 – Estimations définitives	Statistique Canada publiera les estimations définitives des IPTC pour la période de 2010 à 2018. (aux fins de diffusion aux partenaires financiers de la SSC seulement).
	avril	Publication officielle – Compte satellite provincial et territorial de la culture (CSPTC 2016)	Publication officielle par Statistique Canada du nouveau point de repère du CSCPT pour 2016 (les détails des changements seront présentés via le nouveau point de repère).
	avril	Publication officielle – Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture (IPTC) (2010-2018)	La publication officielle de Statistique Canada (les tableaux et l'analyse) sera une mise à jour des IPTC antérieurs et intégrera les données de 2018. (utilisation du nouveau point de repère du CSCPT pour 2016).
	septembre	Analyse des industries de la culture – rapports d'étape	Analyse approfondie d'une industrie culturelle choisie, y compris les différences entre l'enquête, les comptes macroéconomiques et les données externes disponibles.
	octobre	CSPTC de 2017 – Rapport d'étape	Statistique Canada publiera le rapport d'étape sur les améliorations au CSPTC de 2017 et les facteurs de décomposition.

Année civile	Échéance théorique	Livrable	Description
2020	décembre	Analyse des industries de la culture – rapports finaux	Analyse approfondie d’une industrie culturelle choisie, y compris les différences entre l’enquête, les comptes macroéconomiques et les données externes disponibles.
2021	mars	IPTC de 2010 -2019 – Estimations des travaux en cours	Statistique Canada publiera les estimations des travaux en cours des IPTC pour la période de 2010 à 2019. (aux fins de diffusion aux partenaires financiers de la SSC seulement).
	mars	Enquêtes sur les industries de services (année de référence : 2019)	Des tableaux CANSIM seront publiés sur le site Web de Statistique Canada pour les résultats des enquêtes suivantes : - distribution de films cinématographiques et de vidéos; postproduction cinématographique, télévisuelle et vidéo; production cinématographique, télévisuelle et vidéo; édition du périodique; enregistrement sonore et édition de musique.
	avril	IPTC de 2010 à 2019 – Estimations définitives	Statistique Canada publiera les estimations définitives des IPTC pour la période de 2010 à 2019. (aux fins de diffusion aux partenaires financiers de la SSC seulement).
	avril	Publication officielle – Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture (IPTC) (2010-2019)	La publication officielle de Statistique Canada (les tableaux et l’analyse) sera une mise à jour des données de 2017 et 2018, et intégrera celles de 2019.

Année civile	Échéance théorique	Livrable	Description
2021	novembre	Analyse des changements entre les TRE (2016 et 2018)	Ce rapport résumera les <i>principaux</i> changements, au niveau de l'industrie, dans les tableaux des ressources et des emplois (TRE) de 2016 et 2018, et mettra en évidence les répercussions potentielles sur le CSPTC.
	décembre	CSPTC de 2018 – Estimations des travaux en cours	Statistique Canada publiera les estimations des travaux en cours du CSPTC pour l'année de référence 2018. (aux fins de diffusion aux partenaires financiers de la SSC seulement).
	décembre	Analyse des changements entre les CSPTC (2016 et 2018)	Cette analyse mettra en évidence les <i>principaux</i> changements entre les deux points de repère du CSCPT (2016 et 2018) par domaines et sous-domaines.
2022	mars	CSPTC de 2018 – Estimations définitives	Statistique Canada publiera les estimations définitives du CSPTC pour l'année de référence 2018. (aux fins de diffusion aux partenaires financiers de la SSC seulement).
	mars	IPTC de 2010 à 2020 – Estimations des travaux en cours	Statistique Canada publiera les estimations des travaux en cours des IPTC pour la période de 2010 à 2020. (aux fins de diffusion aux partenaires financiers de la SSC seulement).
	mars	Enquêtes sur les industries de services (année de référence : 2020)	Des tableaux CANSIM seront publiés sur le site Web de Statistique Canada pour les résultats des enquêtes suivantes : - éditeurs de livres; arts de la scène; cinémas; éditeurs de journaux.

Année civile	Échéance théorique	Livrable	Description
2022	Avril	IPTC de 2010 à 2020 – Estimations définitives	Statistique Canada publiera les estimations définitives des IPTC pour la période de 2010 à 2020. (aux fins de diffusion aux partenaires financiers de la SSC seulement).
	Avril	Publication officielle – Compte satellite provincial et territorial de la culture (CSPTC 2018)	Publication officielle par Statistique Canada du nouveau point de repère du CSCPT pour 2018 (les détails des changements seront présentés via le nouveau point de repère).
	Avril	Publication officielle – Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture (IPTC) (2010-2020)	La publication officielle de Statistique Canada (les tableaux et l'analyse) sera une mise à jour des données de 2018 et intégrera celles de 2020. (utilisation du nouveau point de repère du CSCPT pour 2016).

** Les publications officielles *Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture, 2017*, et *Commerce des produits de la culture et du sport, 2017*, qui sont parues en avril et en juin 2019, respectivement, ne figurent pas dans le tableau ci-dessus, puisqu'il s'agit de livrables liés au financement de l'exercice financier 2018-2019 (même si la publication des livrables finaux est prévue pour l'exercice financier 2019-2020).